

Compte-rendu de la Consultation Citoyenne

04 février 2023 – Velroux

- **Présents :**

- **Citoyens :** 13

- **Intervenants :**

- Mr **FALCONE** – **Échevin** (Patrimoine - Développement durable, environnement, agriculture, gestion des déchets, mobilité, propreté publique - Démocratie participative - 3e âge - Citoyenneté et Egalité des chances).
- Mme **BELHOCINE** – **Échevine** (Finances – Cultes –Urbanisme – Logement - Aménagement du territoire).
- Mme **QUARANTA** – **Présidente du CPAS et de la Régie des Quartiers de Grâce-Hollogne** (Affaires sociales – Emploi et Maison de l'emploi).
- Mme **HENDRICKX** – **Conseillère communale et Présidente du Conseil d'Administration de la Société de Logement de Grâce-Hollogne.**
- Mme **PLUMACKER** – **Éducatrice spécialisée – Service communal ECPC**
- Mme **BAILLIEN** - **Éducatrice spécialisée – Service communal ECPC.**

- **Excusés :**

- Mr **CIMINO** – **Échevin** (Cohésion sociale – Relations avec les quartiers et associations – Jeunesse – Sports – Centre de vacances – Bien-être animal).
- Mme **CROMMELYNCK** – **Échevine** (Enseignement - Village des Benjamins et Petite enfance – Culture– Bibliothèques).
- Mr **GIELEN** – **Échevin** (Population/Etat civil/Sépultures – Voiries - Parcs et plantations).
- Mme **PIRMOLIN** – **Présidente du Conseil communal.**
- Mme **MALCHAIR** – **1^{er} Inspecteur de police - Service Proximité.**

Thèmes proposés lors de l'inscription :

MOBILITE- VOIRIE

1. Route dégradée, éclairage, ... (rue du Presbytère).
2. Modification de voirie – mise en place de piquets (autour de la place) → utilité, pertinence pour les usagers du village ?
3. Trottoirs non entretenus et en mauvais état (implantations scolaires) & sécurisation des abords des implantations de l'école.
4. Opportunité de biodiversité (ruches, moutons, ...).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

5. Aéroport/Avenir du village ?
6. Devenir et projet du champ entre le centre de réfugiés et la rue du Vieux Chêne ?
& Projet de lotissement sur un champ à l'intérieur du village ?
7. Divers.

Échange 04/02/2023

1. Route dégradée, éclairage, ... (rue du Presbytère).

- La rue du Presbytère est fort dégradée. Avec le contournement, il y a un passage beaucoup plus important de véhicules.
- Les voitures y roulent trop vite, cela met en danger les enfants des riverains. Plusieurs demandes ont été introduites auprès de la Commune (depuis 2019) afin de mettre en place des moyens pour limiter la vitesse (sens unique, casse-vitesse, panneaux « Zone 30 », ...).
- Il n'y a pas d'accotement.

Retours

- La rénovation complète de cette portion de rue est prévue. Dans ces cas-là, tous les travaux seront effectués en une fois afin de rester cohérent et de ne pas multiplier les chantiers (si la voirie doit être réparée, les trottoirs seront prévus dans le même temps). La majorité des voiries sont entretenues via le Plan d'Investissement Communal (PIC), un subside est alloué aux Communes par la Région. Ces démarches et les niveaux de pouvoirs intermédiaires, impliquent de longues procédures, qui prennent du temps.
- La mise en sens unique, en plus de reporter le trafic sur d'autres voiries, risquerait de provoquer l'effet inverse et d'accélérer encore plus la vitesse des usagers de la route, les casse-vitesse ne sont plus utilisés (nuisances sonores et tremblements de la route et des habitations proches du dispositif), le placement de chicanes est envisageable là où la route le permet et le nécessite.
- **Le service ECPC** se renseigne auprès de la conseillère en Mobilité et les représentants présents prennent note des impératifs mentionnés.
- Retour de la Conseillère en Mobilité : « *les demandes de sécurisation quant à la vitesse ont été entendues par la Commune. La demande de mesures de circulation dans cette rue est en cours d'analyse (Commune-Police-SPW). Une première option a été prise avec le dispositif placé au carrefour de la rue du Village* ».

2. Modification de voirie – mise en place de piquets

- Les piquets mis sur la place rendent le tournant plus court et encore plus dangereux. Au lieu de tenir leur droite, les conducteurs roulent plus sur la gauche (voir plan remis en annexe).
- Quelle est l'utilité de ces piquets ?
- Pourquoi ne pas les mettre dans l'autre sens ?

Retours :

- **Le service ECPC** se renseigne auprès des services compétents.
- Retour de la Conseillère en Mobilité :

- « Le schéma dessiné est une mesure qui a été proposée par la conseillère en Mobilité. Cette suggestion a été écartée lors de l'inspection du SPW (autorité de tutelle) considérant qu'elle pose un problème de visibilité pour les usagers venant du village de Voroux-Goreux (risque de collision frontale) et ne semblait pas constituer une amélioration notable de sécurité. L'alternative mise en place a pour objectif de réduire l'emprise du carrefour et de le rendre plus lisible.
- La suggestion émise de placer la zone de dévoiement de l'autre côté induit le même problème de visibilité que la proposition initiale ».

3. Trottoirs non entretenus et en mauvais état (implantations scolaires) – Sécurisation des abords des implantations de l'école.

- Les trottoirs sont boueux et/ou inexistant. Le chemin, emprunté régulièrement par les accueillantes extrascolaires pour passer d'une implantation à l'autre avec un groupe d'enfants est dangereux et non sécurisé. Il en va de même pour les enfants ; certains auraient la possibilité de se rendre à l'école à pied (ou à vélo), habitant près de l'école, mais avec le trafic toujours plus dense, la vitesse des véhicules et le manque de trottoir convenable, les parents n'osent pas laisser leurs enfants seuls sur la voirie. Pourtant cela permettrait de réduire le trafic et de libérer des places de stationnement.
- Les panneaux « crayons ralentisseurs » ne sont pas assez visibles, d'un côté à cause de la végétation non entretenue qui masque le panneau et dans l'autre sens parce qu'il est placé dans le tournant, il aurait été judicieux de le mettre avant le tournant. Il y a également le petit panneau « école » qui est trop petit, on ne le voit pas.
- Avec les propriétaires qui installent des piquets devant leur habitation, il n'y a plus de possibilité de parking pour les parents. Pourquoi ne pas avoir pensé au stationnement lors de tous les aménagements qui ont été mis en place récemment ?
- Il n'y a pas de passage pour piétons, ni d'éclairage (il ne fonctionne pas) devant l'école alors que l'arrêt de bus est juste devant.
- Avec la percée, il y a moins de passage de camions mais les panneaux ne sont pas respectés. Des blocs de béton laissés par une entreprise lors des travaux sont toujours devant l'école ; cela engendre des dépôts clandestins aux alentours et cet espace pourrait être plus judicieusement utilisé comme parking pour l'école.
- Des travaux ont été effectués autour de la barrière d'accès au « Club » (implantation du haut de la rue), la dalle en béton a été refaite mais les trous afin de refermer la barrière n'ont pas été prévus. Celle-ci ne peut donc plus être fermée. Cela engendre un problème d'insécurité pour les élèves et les enseignants ainsi que du vandalisme. Une demande aurait été introduite par la Direction de l'école, mais sans suite actuellement.

Retours :

- Concernant le placement des panneaux de signalisation, des règles et des normes sont imposées à la Commune. **Le service ECPC** se renseigne sur celles-ci auprès de la conseillère en mobilité.
- **Retour de la Conseillère en Mobilité :**
 - « Les signaux de "zone 30 école" sont obligatoires aux abords de chaque implantation scolaire. Ils n'ont en effet pas la taille réglementaire et doivent être remplacés par de plus grands formats. Le dossier est en cours et concerne plusieurs implantations.
 - Les crayons jaunes ne sont pas obligatoires et n'ont aucune valeur réglementaire, ils sont facultatifs et ont pour objectif d'attirer l'attention du conducteur sur la présence d'une

école. Ils doivent être placés avec parcimonie car trop d'informations en bord de route nuit à la bonne compréhension des autres signaux et dangers ».

- La problématique du stationnement est la même autour de la plupart des implantations scolaires. Il y a de plus en plus de voitures, d'habitants et d'élèves. Les voiries, à l'époque, n'ont pas été construites pour l'utilisation actuelle que nous en faisons. Le quotidien des familles et des ménages a évolué mais toutes les voiries ne peuvent pas être modifiées et surtout pas aussi vite que l'évolution de leur usage. Il faut envisager d'autres possibilités que la voiture, quand cela est possible.
- La présence de piquets devant les habitations ne change en rien l'interdiction de stationner sur les trottoirs. Ceux-ci n'ont dès lors aucun impact sur le stationnement.
- Trottoirs : il appartient à chaque propriétaire d'aménager un trottoir devant son habitation. La Commune est bien consciente que ceux-ci ne respectent pas souvent cette obligation. Afin de pallier une partie du problème, des décisions ont été actées afin d'instaurer une caution pour la construction du trottoir lors de chaque demande de permis introduite par un nouveau propriétaire ; cela afin d'attirer l'attention sur l'importance de réaliser ce dernier et sur les normes imposées (les pierrailles, graviers, ... ne sont pas autorisés).
- Afin de veiller au bon suivi de cette obligation, l'agent constatateur pourrait en faire la vérification.
- Si un riverain n'entretient pas son trottoir, la police peut être sollicitée. Concernant les trottoirs devant l'école, le service ECPC remonte l'information au service technique communal/département voirie.
- Un projet de sécurisation aux abords des écoles peut être proposé par les citoyens, dans le cadre des budgets participatifs (solution pour les vélos, stationnement sur la place ou au-dessus de la nouvelle percée, réflexion sur un dépose-minute, ...). Pour ce faire, le groupement de citoyens désirent œuvrer dans ce sens, peut se réunir et prendre contact avec le service ECPC afin d'envisager les possibilités et d'entamer les démarches dans ce sens.
- Dans certains cas, lorsque la voirie doit être refaite, la Commune peut proposer aux riverains de réfectionner les trottoirs en même temps, moyennement paiement.
- Le quartier de Velroux est une zone rurale avec les inconvénients que cela engendre. (Remarque citoyenne : l'école en immersion, amène plus de passages et de circulation, ce n'est pas vraiment une école de « village »).
- Concernant les blocs de béton laissés par les entreprises, il leur appartient de les évacuer. La Commune va intervenir auprès d'elles pour veiller à ce que cela soit bien effectué.
- Pour les dépôts clandestins voir le point « 9. Divers-Propreté – Fixmystreet »).

4. Opportunité de biodiversité (ruches, moutons, ...)

- Sur le merlon, le long de la nouvelle route (séparant le zoning de la rue du presbytère notamment) serait-il possible d'envisager quelque chose pour la biodiversité (ruches, moutons, ...) ?

Retours :

- Afin d'envisager de proposer un projet sur un terrain, il faut savoir à qui il appartient, s'il est privé ou public, et si un projet n'est pas déjà prévu sur celui-ci.
- Dans le cas où il serait public et disponible, ce genre de proposition et d'aménagement peut entrer dans le cadre des Budgets Participatifs. Pour plus d'informations concernant ceux-ci, les citoyens peuvent prendre contact avec le service communal ECPC (**promotion et appel à projets du Budget participatif 2023 – [ANNEXE 1](#)**).

5. Aéroport/Avenir du village ?

Retours :

- Concernant le développement de l'aéroport, la presse a publié le dernier accord fixant le nombre de vols. Il stipule notamment une limite de 55.000 mouvements et une diminution, à terme, du bruit.
- Les autorités de l'aéroport réfléchissent quant à la possibilité de prolonger la piste de contingence d'un seul côté, avec la possibilité de ne plus remblayer la sablière.
- La piste principale doit faire l'objet d'un renouvellement complet.
- Une réunion spécifique « Aéroport » **est prévue en avril 2023** par le service ECPC. Les habitants de Velroux y seront conviés via les coordonnées renseignées dans le questionnaire.
- Dossier « WEERTS » : les décisions appartiennent aux fonctionnaires délégués et techniques de la Région Wallonne, la Commune n'a pas de pouvoir décisionnel. Le Collège a émis un avis avec des propositions concrètes et des aménagements spécifiques afin d'améliorer les impacts sur la population, la pollution de l'environnement et sur la mobilité (exemples : façades végétalisées, partenariats avec les villages avoisinants, clôtures antibruit, panneaux interactifs concernant le trafic de camions, capteurs de la qualité de l'air, ...).

6. Devenir et projet du champ entre le centre de réfugiés et la rue du Vieux Chêne ? Projet de lotissement sur un champs à l'intérieur du village ?

Retours :

- Un projet de lotissement de 10 maisons a été proposé rue du Vieux Chêne. Il est en cours.
- Le champ à l'intérieur du village est divisé en trois parties (voir [ANNEXE 2](#)) : il y a une partie « agricole », une partie « en zone d'activité économique mixte » en lien avec l'aéroport et une « zone d'habitation à caractère rural ». Actuellement, aucun projet n'a été soumis.

7. Divers

• Propreté :

- Il y a beaucoup de déchets un peu partout.
- Une citoyenne présente ramasse les déchets avec ses enfants : où peut-elle déposer ses sacs et s'en procurer ?
- Il n'y a pas de poubelles aux arrêts de bus, le long de l'ancien bassin d'orage et de l'aéroport.
- Les camionneurs jettent leur canettes/dépôts sur la voirie.
- Prévoit-on des conteneurs pour les cartons sur la Commune ?

Retours :

- La Commune travaille avec l'application « **FixMyStreet** » de l'asbl BeWapp, que vous pouvez télécharger. Elle permet de signaler les déchets via son smartphone et ils sont ramassés la semaine qui suit.
Pour ceux qui n'utilisent pas de Smartphone, une adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone fixe sont mis en place afin de signaler les dépôts : ***fixmystreet@grace-hollogne.be*** - ***04/224.53.81***.
- Il y a +/- 140 poubelles publiques. Elles sont souvent utilisées à de mauvaises fins (jeter des ordures ménagères et autres déchets inadaptés). Une tournante au niveau des ouvriers communaux est effectuée chaque jour afin de vider les poubelles et des caméras ont été

installées à des endroits stratégiques afin de contrer certains dépôts clandestins. La Commune a également investi dans une nouvelle balayeuse afin d'entretenir le domaine public.

Malgré les efforts et les mises en place de la Commune, si la population ne fait pas preuve de plus de civisme et de respect pour la propreté publique, ce ne sera jamais suffisant. L'adhésion citoyenne est indispensable.

- La propreté publique est un sujet compliqué. Plusieurs services et acteurs y travaillent, notamment les agents constatateurs de la commune, le service communal de l'Environnement, ainsi que les services de Police.
- Des sacs spécifiques peuvent être mis à disposition par l'asbl BeWapp pour les « Ambassadeurs propreté ». Dans ce cadre, un ramassage spécifique est organisé par la Commune. Vous trouverez les informations complémentaires en suivant le lien : **<https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/>**
- **Le service ECPC** prend ses renseignements pour connaître les raisons possibles du retrait de certaines poubelles ainsi que la possibilité d'en remettre davantage (arrêts bus, ancien bassin d'orage, aéroport, ...).
- La SLGH, sur base des demandes citoyennes, a effectué un test. Ils ont installé des poubelles avec de petits orifices afin d'éviter le dépôt de sacs ménagers. Ces poubelles ont dû être retirées car des dépôts y étaient laissés tout autour.
- Concernant les déchets jetés par les camionneurs, la Soawer est régulièrement contactée et des contrôles sont effectués avec des amendes lors des constats directs.
- **Propositions citoyennes :**
 - Installer des panneaux avec le montant des amendes encourues.
 - Mettre des filets à cannettes pour les camionneurs, le long des grands axes, comme dans certaines communes.
 - Concernant le tri des déchets, mais aussi le détail de la taxe et de son fonctionnement (containers à puce, nombre de levées, prix, poids, ...), pourquoi ne pas proposer des formations plus détaillées aux élèves, dans le cadre de leur cursus scolaire, afin de leur apprendre les bases dès le plus jeune âge et ainsi leur permettre de rapporter ces informations à la maison (utile pour les personnes dont le Français n'est pas la langue maternelle). Ainsi cela permet de conscientiser et de responsabiliser les enfants en impactant également les parents au retour à la maison.
 - L'apprentissage du tri des déchets est réalisé dans certaines écoles, mais pas dans toutes
→ Pourquoi ne pas le généraliser et l'approfondir avec une vision plus globale et ne pas se concentrer uniquement sur le tri ?
- Par rapport aux conteneurs pour les cartons. Il n'y a rien de prévu actuellement. Des discussions ont eu lieu à ce sujet et il semblerait que ceux-ci pourraient être envisagés au sein des quartiers ruraux.
- **Le service ECPC** : faisant suite aux nombreux retours et demandes lors des Consultations Citoyennes 2022, des groupes d'échanges vont être mis en place afin de discuter et de proposer des pistes de solutions pour la problématique de la propreté publique. **Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec les agents du service ECPC.**
 - ***Pistes cyclables et éclairage public :***
 - L'asphalte de la nouvelle percée étant abîmée, des travaux de réfection sont en cours. Il n'y a cependant pas de signalisation de déviation pour avertir de l'inaccessibilité de la piste, obligeant les utilisateurs à opérer un demi-tour en arrivant face au cul-de-sac.
 - Par temps de neige, la voirie est dégagée et toute la neige est déportée sur la piste cyclable, la rendant dangereuse et impraticable.

- Il y a un manque d'entretien (morceaux de verre, végétation, déchets).
- Au niveau de la brasserie « L'Aéro », les voitures qui se garent amènent des graviers sur la piste cyclable.
- Il n'y a pas d'éclairage le long du bassin d'orage et le long de l'aéroport ; il ne fonctionne pas.
- Même remarque au niveau du centre « l'Envol » : le passage pour piétons n'est pas éclairé, ainsi que près de l'école (au coin, la lampe ne fonctionne pas) et près de la brasserie l'Aéro ; le pylône ne fonctionne pas non plus.

Retours :

- Lors des travaux effectués par une entreprise, un arrêté de police délivré par le Bourgmestre lui impose de prendre en charge la signalisation adéquate. Un rappel de cette obligation a été fait.
- Concernant l'entretien de la piste cyclable, cela relève du SPW. Celui-ci est régulièrement sollicité par la Commune qui finit souvent par intervenir elle-même. Si vous êtes victime d'une crevaison, il vous est possible de prendre une photo et de l'envoyer au SPW afin d'obtenir un remboursement des frais occasionnés.
- Concernant les graviers au niveau de la brasserie, l'entretien de la piste cyclable lui incombe ; dans ce cas particulier le cabinet du Bourgmestre sollicite l'intervention de la police. Un rappel va être fait.
- Pour les dysfonctionnements d'éclairage, vous pouvez vous adresser directement à RESA via la plateforme : <https://www.resa.be/fr/pannes/>
Afin de faciliter le traitement de votre demande, il est utile de prendre une photo ou le numéro de la plaque d'identification du pylône (poteau) concerné.

- **Noël :**

- Toute la commune est éclairée sauf Velroux.
- Un sapin a été déposé mais n'a pas été garni.

Retours

- Le sapin est offert par la Commune et les citoyens sont invités à le décorer. Pour les années futures, il serait intéressant d'avertir la population de cette possibilité (soit par un toute-boîte, soit en passant par le service ECPC qui servirait de relais entre les autorités communales et les citoyens).
- Un renouvellement de contrat pour les décorations de Noël est prévu en 2024. Une réflexion va avoir lieu afin d'amener d'autres propositions par rapport, notamment, aux lieux et décorations proposés.

- **Dossier propositions et réfection de voiries :**

- Des démarches ont été entreprises par des citoyens en août 2020, un entretien a eu lieu et diverses propositions concernant la mobilité au sein du village ont été proposées. Des éléments de réponses ont été apportés au niveau communal et des modifications de voiries ont été adoptées dans ce sens. Mais certaines questions restent encore en suspens.

Retours :

- **Le service ECPC** retournera vers les personnes compétentes afin d'évaluer les possibilités actuelles.
- **Retour de la Conseillère en Mobilité :**

- « La réfection du tronçon de la rue du Presbytère est prévue courant de ce mois de mars.
- Le suivi du dossier et les démarches se poursuivent. La conseillère en mobilité, la police et l'inspection du SPW se sont rendus sur place en février 2023, mais il n'y a pas de modifications envisagées actuellement.
- La conseillère en mobilité répondra aux personnes intéressées dès réception du rapport par la tutelle.
- Certains éléments de réponses se trouvent au point 2 : « **Modification de voirie – mise en place de piquets** ».
- D'autres sont toujours en cours d'analyse, cf. point 1 : **Route dégradée, éclairage, ... (rue du Presbytère)**. → La demande de mesures de circulation dans cette rue est en cours d'analyse (Commune-Police-SPW) ».

Retours des questionnaires :

Le dépouillement des questionnaires que vous nous avez remis nous permet de constater que, sur **8 questionnaires rendus, 8 d'entre vous souhaitent que les consultations citoyennes par quartier soient programmées de manière régulière et permanente.**

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès l'obtention des retours pertinents concernant les sujets abordés et vous tiendrons informés dès que des réunions de continuité seront mises en place.



Service Égalité des Chances – Participation Citoyenne • Rue de l'Hôtel communal, 28 • 4460 Grâce-Hollogne – Tél. 04/225.59.26 • GSM. 0484/36.27.14 ou 0474/77.61.45 • Site www.grace-hollogne.be • Facebook « Commune de Grâce-Hollogne_Officiel »
geraldine.plumacker@grace-hollogne.be – jessica.baillien@grace-hollogne.be

BUDGET PARTICIPATIF 2023

2e EDITION

Thématiques possibles

- ◆ L'amélioration des espaces publics et du cadre de vie
- ◆ La propreté publique
- ◆ La mobilité
- ◆ Le développement durable
- ◆ La sécurité
- ◆ Les loisirs (Culture, sports, etc.)
- ◆ Les liens entre les citoyens et citoyennes dans les quartiers ou la communauté locale.

Qui peut participer ?

- ◆ Les groupes de citoyens
- ◆ Les conseils consultatifs
- ◆ Les comités de quartiers
 - ◆ Les ASBL
- ◆ Les associations de fait.

Séances d'information

Besoin d'un coup de pouce, d'une information, de partager des idées, ... ?

Venez nous rencontrer à l'une de ces 3 dates :

Le 12 avril 2023 à 18h - école communale de Bierset, Av. de la Gare 207

Le 18 avril 2023 à 18h - locaux de l'Athénée Royal Paul Brusson, rue Vinâve 22 à Grâce-Hollogne

Le 20 avril 2023 à 18h - buvette du Complexe sportif Mathieu Wathélet, rue Adrien Martner 80

APPEL À PROJETS

Vous avez des idées de projets pour améliorer le cadre de vie dans votre quartier, sur la commune ?
Participez au Budget Participatif et soumettez votre projet entre le 1ER MAI ET LE 31 AOÛT 2023 !!!

Comment participer ?

Pour participer, vous devez :

- ◆ Remettre un dossier de candidature complet (formulaire + règlement)

Comment vous le procurer :

- ◆ sur le site www.grace-hollogne.be
- ◆ auprès du service communal Égalité des Chances/Participation Citoyenne (ECPC):

geraldine.plumacker@grace-hollogne.be
jessica.baillien@grace-hollogne.be

04/225.59.26 - 0474/77.61.45 - 0484/36.27.14



Égalité des Chances - Participation Citoyenne

